



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par Plan International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Nécessité d'éliminer les pratiques néfastes et de donner aux hommes et aux garçons un rôle plus important pour permettre aux femmes et aux filles rurales de s'émanciper

Cette année, la Commission de la condition de la femme a pour thème prioritaire l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les problèmes actuels. Plan International s'est efforcé de garantir les droits des enfants dans des milliers de sociétés rurales, dans 66 pays à l'heure actuelle, pendant les 75 dernières années. L'expérience de ce programme, étayée par les résultats des cinq rapports annuels de la série intitulée « Parce que je suis une fille : la situation des filles dans le monde » donne à Plan International une connaissance approfondie de l'ampleur du désengagement et du manque d'organisation parmi les femmes et les filles des communautés rurales; elle lui permet aussi de savoir en théorie et en pratique comment aborder ce problème le mieux possible et de connaître leur rôle dans leur développement personnel et dans celui des sociétés locales et de la communauté mondiale dans lesquelles elles vivent. L'expérience que nous avons acquise en matière de recherche et de programme a constamment démontré que l'éducation est indispensable pour assurer l'émancipation des femmes et des filles en milieu rural.

Dans le monde entier, les filles et les garçons sont victimes de nombreuses pratiques violentes et discriminatoires. Toute forme de violence contre des enfants, physique, psychologique ou affective, est une violation de leur droit à une protection contre toutes les formes de violence physique ou mentale et une violation fondamentale de leur dignité et de leur intégrité; elle compromet leurs chances d'avoir accès à un enseignement de qualité et, partant, la réalisation de tout leur potentiel. Les pratiques néfastes sont souvent exercées au nom de la tradition et elles sont parfois autorisées par le droit coutumier. Ceci est notamment le cas dans les campagnes où la primauté du droit est moins susceptible d'être respectée et où les forces locales sont plus puissantes. Le mariage précoce et forcé est l'une de ces pratiques, ancrée dans de nombreuses cultures et traditions et dont 10 millions de filles font l'expérience chaque année.

L'âge du mariage des filles est souvent moins élevé dans les populations autochtones rurales que dans les zones urbanisées. Ainsi, au Guatemala, il ressort de travaux de recherche que les taux de mariage précoce sont plus élevés pour les filles de l'ethnie maya, ce qui correspond au fait qu'elles sont scolarisées moins longtemps. D'après un document de travail du Conseil de population, près de 40 % des filles mayas guatémaltèques âgées de 18 ans sont mariées, ce qui est pratiquement le double du pourcentage de filles du même âge ailleurs.

Cette pratique maintient les filles dans la précarité. Une étude comparative effectuée par Plan Egypt dans quatre communautés rurales a montré que le mariage précoce ou celui des filles d'âge scolaire était considéré comme le principal obstacle à la réalisation des objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement relatifs à l'enseignement primaire universel et à l'égalité des sexes pour les filles et les garçons des communautés rurales.

L'abolition du mariage précoce et forcé permettra aux femmes et aux filles en milieu rural de prendre en main leur destin. La scolarisation suffisamment longue des filles peut être un des meilleurs moyens d'encourager le mariage consensuel plus tardif tout en contribuant aussi à retarder l'initiation sexuelle, à abaisser les taux du VIH et du sida, à réduire la mortalité maternelle et autres causes de morbidité et à assurer une plus grande égalité entre les sexes. Une étude menée par l'Université de Londres dans les zones rurales du Bangladesh a mis en lumière le fait que, si les filles se marient plus tard, elles seront vraisemblablement scolarisées plus longtemps et alphabétisées.

Mesures à prendre

Plan International recommande aux États membres :

- D'investir dans des mécanismes visant à empêcher les mariages précoces et forcés et d'offrir des services de protection et de soutien aux filles en danger, notamment une aide aux familles, un soutien psychologique, des ressources pour la protection de l'enfance et une aide judiciaire; de collaborer avec les gouvernements partenaires pour mettre en place, à l'intérieur des pays, des réseaux d'appui pour les femmes et les filles qui cherchent à échapper aux mariages précoces ou forcés;
- De renforcer l'application de l'enregistrement des naissances, de mettre en œuvre des lois régissant l'âge minimum du mariage et d'intégrer des mesures propres à prévenir les mariages précoces et forcés dans d'autres projets du secteur public telles que la santé, l'éducation, l'emploi et la création de richesses; parallèlement, de renforcer la législation obligeant les familles à maintenir les garçons et les filles à l'école et faisant respecter l'âge de la scolarité obligatoire, et de renforcer les capacités des écoles pour signaler les cas de mariage avant l'âge légal;
- De rendre compte de l'obligation d'offrir un enseignement obligatoire et gratuit pour les filles; au niveau communautaire, de renforcer la compréhension et l'acceptation des droits des filles parmi ceux qui en sont responsables;
- De financer et faire connaître les bonnes pratiques existantes concernant le mariage précoce et forcé par la société civile et les organisations féminines, en donnant aux filles la possibilité de mieux défendre leurs droits et en renforçant des mécanismes de gouvernance et de responsabilisation respectueux des filles;
- D'investir dans l'établissement de preuves qu'il existe une corrélation entre mariage précoce et forcé et éducation des filles, d'une part, et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et collecte de données ventilées par âge et par sexe, d'autre part; de financer notamment la recherche relative au rôle de l'éducation pour prévenir ou retarder le mariage précoce et forcé.

Rôle des hommes et des garçons dans l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles en milieu rural

Plus de 60 % des enfants récemment interviewés en Inde s'accordent à dire que, si les ressources sont insuffisantes, il vaut mieux éduquer un garçon qu'une

filles. Voici un exemple qui montre que l'inégalité des sexes commence dès le plus jeune âge et que l'école est l'endroit le plus approprié pour aborder ce problème.

Dans de nombreuses sociétés et institutions rurales, ce sont les hommes qui détiennent encore les rênes du pouvoir; par conséquent, sans leur soutien, nous n'arriverons pas à l'égalité. L'histoire nous montre que la législation qui a facilité l'autonomisation des femmes a en fait été largement mise en place par des législateurs masculins.

Il est impossible de parvenir à l'égalité des sexes si les hommes et les garçons, en particulier les pères, les frères et les maris, ne participent pas plus largement à la vie des femmes et des filles. Une plus grande égalité entre les sexes est un droit des filles, ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent assumer seules la tâche d'y parvenir. L'accent mis sur les hommes et les garçons est le thème du rapport 2012 de Plan International sur la situation des filles dans le monde intitulée « Et les garçons dans tout ça? ».

Voici deux exemples qui montrent comment des hommes ont aidé des femmes et des filles de milieux ruraux à s'émanciper et à obtenir les droits qui leur reviennent :

- Seiku Soya, agriculteur guinéen âgé de 65 ans, a été épouvanté lorsqu'il a entendu parler des risques présentés par les mutilations sexuelles féminines. Il a refusé que ses neuf filles subissent la cérémonie d'initiation. Il a été mis au ban de sa communauté pendant plusieurs années et même été obligé de creuser son propre puits pour sa famille. La position courageuse de Seiku a été défendue par la suite lorsque le reste du village a rejeté les mutilations génitales féminines après une campagne sanitaire locale;
- Le Cheikh Saad, imam égyptien, est Président adjoint de l'Association communautaire de développement du village d'El Mandara, partenaire local de Plan Egypt. Ses convictions ont évolué après sa rencontre avec des médecins et des travailleurs sociaux à l'occasion d'un atelier de l'Organisation sur les pratiques traditionnelles néfastes. Il milite maintenant activement contre les dangers du mariage précoce et des mutilations génitales féminines, y compris pour sa propre fille âgée de six ans. Un certain nombre d'imams adoptent dorénavant le même point de vue.

**Plan d'action pour renforcer le rôle des hommes et des garçons :
éduquer, faire campagne, légiférer**

L'Organisation recommande aux États membres :

- De promouvoir l'égalité de l'enseignement préscolaire entre filles et garçons avec la participation des parents;
- De transformer les programmes scolaires pour contester les stéréotypes;
- D'appuyer la participation des filles et des garçons à l'élaboration de politiques visant à améliorer l'éducation sexuelle;
- De rendre les écoles sûres pour les filles et les garçons;

- D'adopter des lois qui permettent aux deux parents de participer activement à l'éducation de leurs enfants;
 - D'appliquer la législation pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles;
 - De légiférer pour assurer l'égalité des chances.
-